

Rapport financier 2023

Sommaire Page

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Bilan	22
Compte de résultat	23
Tableau de flux de trésorerie	24
Tableau des fonds propres	25

Annexe aux comptes annuels

Principes d'évaluation	26–29
Explications sur le bilan	30–33
Explications sur le compte de résultat	34–35
Compte de résultat sectoriel	36–37
Autres indications	38–39

Affectation du résultat du bilan	40
---	----

Rapport de l'organe de révision	41–43
--	-------

CONCORDIA Assurances SA

Bilan	44
Compte de résultat	45
Tableau de flux de trésorerie	46
Tableau des fonds propres	47

Annexe aux comptes annuels

Principes d'évaluation	48–51
Explications sur le bilan	52–56
Explications sur le compte de résultat	56–57
Autres indications	58–59

Affectation du résultat du bilan	60
---	----

Rapport de l'organe de révision	61–63
--	-------

Bilan

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2023	31.12.2022
Actif			
Placements de capitaux	1	1'300'814	1'333'940
Immobilisations corporelles		0	0
Immobilisations incorporelles		0	0
Comptes de régularisation		105'938	99'408
Créances	2	112'759	112'119
Liquidités		183'306	128'677
Total de l'actif		1'702'817	1'674'144
Passif			
Fonds propres			
Capital-actions		100	100
Réserves légales issues du capital		20	20
Réserves légales issues du bénéfice		822'382	824'186
Résultat du bilan		-98'308	-1'804
Total des fonds propres		724'194	822'502
Capitaux étrangers			
Provisions techniques	3	510'648	463'458
Provisions non techniques	4	0	366
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	5	222'929	161'105
Comptes de régularisation		3'024	4'170
Dettes	6	242'022	222'543
Total des capitaux étrangers		978'623	851'642
Total du passif		1'702'817	1'674'144

Compte de résultat

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	2023	2022
Primes acquises	7	2'385'408	2'288'470
Charges de prestations	8	-2'496'608	-2'355'569
Variation des provisions techniques	3	-47'191	17'211
Variation des provisions non techniques	4	366	72'634
Compensation de risques entre assureurs		180'141	187'552
Participation des assuré-es aux excédents		-348	-426
Frais d'exploitation	9	-120'453	-122'333
Autres produits d'exploitation		3'305	896
Autres charges d'exploitation		-53	-218
Versement volontaire de réserves	4	-92	-72'634
Résultat des placements de capitaux		-2'783	-17'281
- produits des placements de capitaux	10	85'117	21'613
- charges des placements de capitaux	10	-26'076	-179'560
- variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	5	-61'824	140'666
Total du résultat d'exploitation		-98'308	-1'698
Résultat hors exploitation		0	0
Résultat exceptionnel ¹		0	-106
Résultat avant impôts sur les bénéfices		-98'308	-1'804
Impôts sur les bénéfices		0	0
Résultat		-98'308	-1'804

¹ 2022: charges exceptionnelles liées au débit a posteriori de la TVA pour 2014 à 2021

Tableau de flux de trésorerie

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	Chiffre	2023	2022
Résultat		- 98'308	- 1'804
Amortissements/réévaluations			
- des placements de capitaux		- 43'821	172'905
- des immobilisations incorporelles		0	0
- des immobilisations corporelles		0	0
- des créances	7	4'299	4'406
Augmentation/diminution			
- des provisions techniques	3	47'191	- 17'211
- des provisions non techniques	4	- 366	- 72'634
- des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	5	61'824	- 140'666
Bénéfice/perte provenant de réalisations			
- d'immobilisations incorporelles		0	0
- d'immobilisations corporelles		0	0
Augmentation/diminution			
- des comptes de régularisation (actif)		- 6'530	- 21'027
- des créances		- 4'940	2'486
- des comptes de régularisation (passif)		- 1'146	- 2'222
- des dettes		19'479	- 61'281
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'exploitation		- 22'318	- 137'048
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement			
- versements pour investissements d'immobilisations financières		- 99'172	- 86'057
- paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		176'119	235'619
- versements pour investissements d'immobilisations corporelles		0	0
- paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		0	0
- versements pour investissements d'immobilisations incorporelles		0	0
- paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations incorporelles		0	0
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement		76'947	149'562
Variation des liquidités		54'629	12'514
Liquidités au début de la période de rapport		128'677	116'163
Variation des liquidités selon le tableau de flux de trésorerie		54'629	12'514
Variation des liquidités provenant de l'évaluation de devises étrangères		0	0
Liquidités à la fin de la période de rapport		183'306	128'677

Tableau des fonds propres

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	Capital-actions	Réserves légalés issues du capital	Réserves légalés issues du bénéfice	Total des fonds propres
Fonds propres au 01.01.2022	100	20	824'186	824'306
Augmentation de capital	0	0	0	0
Réduction de capital	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0
Résultat annuel de la période de rapport	0	0	- 1'804	- 1'804
Fonds propres au 31.12.2022	100	20	822'382	822'502
Augmentation de capital	0	0	0	0
Réduction de capital	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0
Résultat annuel de la période de rapport	0	0	- 98'308	- 98'308
Fonds propres au 31.12.2023	100	20	724'074	724'194

Autres données sur les fonds propres

Le capital-actions se compose de 100'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1. Il est entièrement libéré.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Principes d'évaluation

1. Principes de la présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le référentiel Swiss GAAP RPC dans son intégralité et satisfont aux dispositions légales suisses. Leur structure et leur organisation se fondent en particulier sur la Swiss GAAP RPC 41 («Présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie»). L'application des recommandations a été effectuée sur ordre de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

2. Date du bilan

Les comptes annuels sont clôturés au 31 décembre.

3. Principes d'évaluation

L'évaluation s'effectue selon des critères uniformes. Le principe qui s'applique est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes.

Toutes les valeurs du bilan et du compte de résultat s'entendent «pour propre compte». Par conséquent, nous avons renoncé à une désignation en ce sens pour chaque poste des comptes annuels.

3.1 Écarts d'arrondi

Les montants indiqués dans les comptes annuels sont arrondis au millier le plus proche (kCHF). La présentation peut donc comporter de minimes écarts d'arrondi.

3.2 Devises étrangères

Les dépenses et les produits en devise étrangère sont estimés aux cours de la date de transaction ou aux cours moyens. Les postes du bilan énoncés en devise étrangère sont convertis aux cours ci-dessous, en vigueur le jour du bilan:

1 EUR en CHF	0.93
1 USD en CHF	0.84
100 NOK en CHF	8.29
1 CAD en CHF	0.64
100 JPY en CHF	0.60

3.3 Placements de capitaux

Placements de capitaux généraux: sous ce poste sont portées au bilan les catégories de placement décrites ci-après. Sauf indication contraire, l'évaluation se fait aux valeurs du marché. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat comme bénéfices non réalisés dans les produits des placements de capitaux ou comme pertes non réalisées dans les charges des placements de capitaux. La comptabilité des titres est tenue d'après le principe de la date de règlement.

Obligations: dans cette catégorie figurent les emprunts par obligation, les lettres de gage, les dépôts à terme d'une durée initiale de plus de trois mois et d'autres créances établies sur une somme d'argent fixe. Les parts des placements collectifs de capitaux qui investissent exclusivement ou majoritairement en titres à revenu fixe sont également portées au bilan sous ce poste. Les intérêts courus résultant de titres à revenu fixe sont saisis dans les comptes actifs de régularisation.

Actions: ce poste comprend des actions suisses et étrangères ainsi que des parts de placements collectifs de capitaux qui investissent exclusivement ou majoritairement dans des actions suisses ou étrangères.

Immeubles: sous ce poste figurent au bilan les investissements dans des fonds immobiliers.

Liquidités: ce poste traite des dépôts à terme d'une durée initiale maximale de 90 jours et des avoirs à vue échéant à tout moment qui sont détenus dans le cadre de la stratégie de placement.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Principes d'évaluation

3.4 Créances

Ces postes sont estimés aux valeurs nominales. Le du croire est fixé sur la base de la structure des échéances et de la probabilité historique de défaillance. Pour les risques liés aux créances spécifiquement connus, des ajustements individuels de valeur sont entrepris.

3.5 Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que les fonds en dépôt et à vue d'une durée initiale maximale de 90 jours qui sont gérés pour les besoins des affaires opérationnelles d'assurance. Les liquidités sont estimées aux valeurs nominales en tenant compte des cours actuels des devises étrangères.

3.6 Provisions techniques

Provisions pour prestations: ces provisions correspondent à une estimation des paiements de sinistres non escomptés échéant à l'avenir. Les provisions pour prestations comprennent les provisions pour les sinistres déclarés et celles pour les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que les frais de traitement des sinistres correspondants. L'estimation, effectuée selon des principes actuariels reconnus, est conforme aux prescriptions juridiques de l'autorité de surveillance. Elle se fonde avant tout sur les chiffres empiriques des années précédentes.

Provisions pour participation future des assuré-es aux excédents: CONCORDIA a contractuellement convenu avec de nombreux et nombreuses client-es disposant d'une assurance collective d'indemnités journalières du paiement d'une participation aux excédents (participation aux bénéfiques) en cas d'évolution positive des sinistres. Ce poste de provisions correspond à la meilleure estimation des participations aux excédents à prévoir jusqu'à la date du bilan. L'estimation repose sur des observations passées forfaitaires et tient compte de l'évolution des gros contrats individuels. Ce poste concerne uniquement les activités dans la Principauté du Liechtenstein.

Provisions de vieillissement: au Liechtenstein, des provisions de vieillissement pour les assurances-hospitalisation facultatives ont pu être constituées conformément à l'art. 4 al. 5 let. b de l'ordonnance sur l'assurance-maladie du Liechtenstein (KVV). Le calcul a été effectué selon les prescriptions juridiques fixées par l'autorité de surveillance.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Principes d'évaluation

3.7 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Ces provisions doivent permettre de tenir compte des fluctuations de valeur des placements de capitaux. Le Conseil d'administration a fixé la valeur cible des provisions à 17 % des valeurs de marché des placements de capitaux. Cette valeur a été déterminée selon une méthode d'économie financière (principe de la valeur à risque, *value at risk*) et repose sur un niveau de sécurité de 99.0 % et une période d'observation de deux ans.

La constitution et le recours à ces provisions s'effectuent en fonction du résultat général et du résultat des placements de capitaux de l'exercice annuel concerné ainsi que du montant des provisions existantes.

3.8 Autres provisions non techniques

Sous ce poste figurent toutes les autres provisions non techniques. Il est évalué le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

3.9 Dettes

Ce poste renferme, outre les primes payées par anticipation qui concernent l'année suivante, également les engagements découlant de prestations d'assurance décomptées et d'engagements à l'égard des fournisseurs et fournisseuses. L'évaluation se fait aux valeurs nominales.

4. Impôts

Conformément à l'art. 80 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), les affaires d'assurance-maladie selon la LAMal et les affaires d'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) sont exonérées de l'ensemble des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

5. Prévoyance en faveur du personnel

Le personnel de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA est assuré contre les suites de l'âge, du décès et de l'invalidité par une institution de prévoyance enveloppante et autonome de droit suisse. Les plans de prévoyance reposent sur le principe de primauté des cotisations.

Ces plans sont en règle générale financés par des cotisations annuelles des employé-es et de l'employeur. Les cotisations de l'employeur sont portées par période aux frais de personnel. Dans le bilan sont saisis les régularisations actives ou passives correspondantes ainsi que les créances et engagements qui interviennent sur la base de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires. Chaque année, on évalue si l'institution de prévoyance a donné lieu à un avantage économique (inscription à l'actif sous les placements de capitaux) ou à un engagement économique (inscription au passif sous les engagements) du point de vue de l'employeur.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Principes d'évaluation

Servent de base les contrats, les règlements ainsi que les comptes annuels de l'institution de prévoyance établis selon la Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance professionnelle». Les réserves de cotisations d'employeur figurent comme actifs (Actifs des institutions de prévoyance) sous les placements de capitaux; les variations par rapport à la période précédente sont saisies au titre des frais de personnel, avec prise en compte des renoncations d'utilisation par la constitution d'un ajustement de valeur.

6. Événements survenus après la date du bilan

Par décision du 22 mars 2024, le Conseil d'administration de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA a approuvé les comptes annuels. Ces derniers prennent en considération l'ensemble des événements connus à cette date dont les éléments déclencheurs sont intervenus avant la date du bilan. Aucun événement susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, des finances et des résultats de l'année écoulée n'est par ailleurs survenu.

7. Établissement du rapport en conformité avec les prescriptions de l'autorité de surveillance

Afin que l'établissement du rapport soit conforme aux prescriptions de l'autorité de surveillance, les précisions de l'OFSP ont également été prises en considération, en sus des Swiss GAAP RPC.

8. Modifications de la présentation et de l'évaluation des comptes annuels

Aucune modification n'a été apportée.

9. Transactions exceptionnelles

Aucune transaction exceptionnelle n'a été effectuée en 2023.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

1. Placements de capitaux

	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités	70'711	58'827
Obligations	927'321	975'126
Actions	232'986	234'110
Placements immobiliers indirects	61'132	57'299
Actifs résultant de plans de prévoyance	8'664	8'578
Total des placements de capitaux	1'300'814	1'333'940

2. Créances

	31.12.2023	31.12.2022
À l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	109'941	104'422
À l'égard des compagnies d'assurance	0	0
À l'égard des agent-es et intermédiaires d'assurance	21	50
À l'égard des entités liées	9	8
Autres créances ¹	24'471	27'402
Ajustements de valeur	-21'683	-19'763
Total des créances	112'759	112'119

¹ Dont créances de kCHF 132 en 2023 et de kCHF 6'315 en 2022 envers la Confédération pour les frais de tests du Covid-19

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

3. Provisions techniques

	01.01.2022	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2022
Provisions pour prestations LAMal	399'402	278'007	- 300'653	0	376'756
Provisions pour prestations Principauté du Liechtenstein (FL)	52'967	38'559	- 35'063	0	56'463
Total des provisions pour prestations	452'369	316'566	- 335'716	0	433'219
Provisions pour participation future des assuré·es FL aux excédents	1'000	326	- 426	0	900
Provisions de vieillissement FL	27'300	2'039	0	0	29'339
Total des provisions techniques	480'669	318'931	- 336'142	0	463'458
	01.01.2023	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2023
Provisions pour prestations LAMal	376'756	383'904	- 338'733	0	421'927
Provisions pour prestations FL	56'462	38'306	- 36'311	0	58'457
Total des provisions pour prestations	433'218	422'210	- 375'044	0	480'384
Provisions pour participation future des assuré·es FL aux excédents	900	248	- 348	0	800
Provisions de vieillissement FL	29'339	125	0	0	29'464
Total des provisions techniques	463'457	422'583	- 375'392	0	510'648

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

4. Provisions non techniques

	01.01.2022	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2022	Dont à court terme
Provisions pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal	73'000	0	- 72'634	0	366	366
Total des provisions non techniques	73'000	0	- 72'634	0	366	366
	01.01.2023	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2023	Dont à court terme
Provisions pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal ¹	366	0	- 92	- 274	0	0
Total des provisions non techniques	366	0	- 92	- 274	0	0

¹ Les provisions résiduelles au 31.12.2022 dans le cadre du versement volontaire de réserves ont été dissoutes en 2023 et utilisées pour les versements rétroactifs aux assuré-es concerné-es en 2022.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

5. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

	01.01.2022	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2022
Valeur cible	17 %	-	-	-	17 %
Taux de provisionnement au jour du bilan	17 %	-	-	-	11 %
Total des placements de capitaux ¹	1'775'122	-	-	-	1'464'590
Provisions nécessaires	301'771	-	-	-	248'980
Total des provisions comptabilisées	301'771	0	0	- 140'666	161'105
	01.01.2023	Constitution	Affectation	Dissolution	31.12.2023
Valeur cible	17 %	-	-	-	17 %
Taux de provisionnement au jour du bilan	11 %	-	-	-	15 %
Total des placements de capitaux ¹	1'464'590	-	-	-	1'486'193
Provisions nécessaires	248'980	-	-	-	252'653
Total des provisions comptabilisées	161'105	61'824	0	0	222'929

¹ Outre les placements de capitaux, ce poste comprend également les liquidités et les intérêts courus.

6. Dettes

	31.12.2023	31.12.2022
À l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	210'853	193'759
À l'égard des prestataires de services	7'727	7'805
À l'égard des compagnies d'assurance	0	0
À l'égard des agent-es et intermédiaires d'assurance	301	0
À l'égard des entités liées	18'017	16'198
Autres dettes	5'124	4'781
Total des dettes	242'022	222'543

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

7. Primes acquises

	2023	2022
Primes brutes	2'360'747	2'268'317
./. Déductions sur produits	-4'299	-4'406
./. Primes cédées à d'autres assureurs	-184	-183
+ Contributions du secteur public	32'241	27'901
./. Autres parts de prime	-3'097	-3'159
Total des primes acquises	2'385'408	2'288'470

8. Charges de prestations

	2023	2022
Prestations brutes	2'851'914	2'699'149
Participations aux coûts	-355'306	-343'580
Total des prestations d'assurance payées	2'496'608	2'355'569

9. Frais d'exploitation

	2023	2022
Total des frais de personnel	82'407	85'337
Frais de location	7'519	6'966
Entretien, réparation, remplacement, leasing	182	25
Frais informatiques	11'301	11'971
Assurances	67	56
Cotisations à des associations	3'159	3'162
Frais administratifs	6'393	8'084
Publicité	7'758	6'544
Commissions à des tiers	2'166	765
Indemnités pour frais administratifs	-499	-577
Amortissements	0	0
Total des autres frais d'exploitation	38'046	36'996
Total des frais d'exploitation	120'453	122'333

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Explications sur le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

10. Résultat des placements de capitaux

A. Par catégories de placement

	Produits		Charges		Résultat	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Liquidités	238	144	-308	-256	-70	-112
Obligations	52'175	10'386	-8'224	-117'707	43'951	-107'321
Actions	28'337	8'854	-9'151	-49'323	19'186	-40'469
Placements immobiliers indirects	4'077	1'785	-1'410	-11'296	2'667	-9'511
Devises étrangères	204	444	-6'983	-978	-6'779	-534
Réserves de cotisations d'employeur	86	0	0	0	86	0
Total	85'117	21'613	-26'076	-179'560	59'041	-157'947

B. Par types de produits et de charges

	2023	2022
Produits directs	13'724	14'153
Bénéfices réalisés sur cours	8'783	7'460
Bénéfices non réalisés sur cours	62'610	0
Total des produits des placements	85'117	21'613
Pertes réalisées sur cours	-7'060	-5'989
Pertes non réalisées sur cours	-18'635	-173'117
Charges d'administration des placements	-381	-454
Total des charges des placements de capitaux	-26'076	-179'560
Total	59'041	-157'947

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Compte de résultat sectoriel

Montants en CHF 1'000

	Assurances LAMal		Assurances FL	
	2023	2022	2023	2022
Primes acquises	2'192'397	2'106'187	193'011	182'283
Charges de prestations	-2'319'694	-2'186'243	-176'914	-169'326
Variation des provisions techniques	-45'171	22'646	-2'020	-5'435
Variation des provisions non techniques	366	72'634	0	0
Compensation de risques entre assureurs	175'442	182'964	4'699	4'588
Participation des assuré·es aux excédents	0	0	-348	-426
Frais d'exploitation	-102'744	-104'426	-17'709	-17'907
dont commissions versées aux intermédiaires	-1'466	-354	-700	-410
dont publicité	-6'635	-5'597	-1'123	-948
Autres produits d'exploitation	3'085	894	220	2
Autres charges d'exploitation	-46	-190	-7	-28
Versement volontaire de réserves (art. 26 OSAMal)	-92	-72'634	0	0
Résultat des placements de capitaux	-2'409	-15'061	-374	-2'220
- produits des placements de capitaux	73'669	18'836	11'448	2'777
- charges des placements de capitaux	-22'569	-156'487	-3'507	-23'073
- variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-53'509	122'590	-8'315	18'076
Total du résultat d'exploitation	-98'866	6'771	558	-8'469
Résultat hors exploitation	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	-98	0	-8
Résultat avant impôts sur les bénéfices	-98'866	6'673	558	-8'477
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
Résultat	-98'866	6'673	558	-8'477

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Compte de résultat sectoriel

Montants en CHF 1'000

	Total	
	2023	2022
Primes acquises	2'385'408	2'288'470
Charges de prestations	- 2'496'608	- 2'355'569
Variation des provisions techniques	- 47'191	17'211
Variation des provisions non techniques	366	72'634
Compensation de risques entre assureurs	180'141	187'552
Participation des assurés-es aux excédents	- 348	- 426
Frais d'exploitation	- 120'453	- 122'333
dont commissions versées aux intermédiaires	- 2'166	- 764
dont publicité	- 7'758	- 6'545
Autres produits d'exploitation	3'305	896
Autres charges d'exploitation	- 53	- 218
Versement volontaire de réserves (art. 26 OSAMal)	- 92	- 72'634
Résultat des placements de capitaux	- 2'783	- 17'281
- produits des placements de capitaux	85'117	21'613
- charges des placements de capitaux	- 26'076	- 179'560
- variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	- 61'824	140'666
Total du résultat d'exploitation	- 98'308	- 1'698
Résultat hors exploitation	0	0
Résultat exceptionnel	0	- 106
Résultat avant impôts sur les bénéfices	- 98'308	- 1'804
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat	- 98'308	- 1'804

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Autres indications

Montants en CHF 1'000

Institutions de prévoyance

Avantages économiques/ engagements économiques et charges de prévoyance	Excédent de cou- verture/ décou- vert ¹	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'année précédente/ avec inci- dence sur le compte de résultat	Cotisations limitées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2023	31.12.2022			2023	2023
Caisse de pension de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA (sans excédent de couverture/découvert)	0	0	0	0	10'959	10'959	10'835
Total des charges de prévoyance	0	0	0	0	10'959	10'959	10'835

¹ Le jour de référence pour les données sur les excédents de couverture / le découvert est le 31.12.2022 (dernière clôture d'exercice disponible et révisée de l'institution de prévoyance).

Réserves de cotisations d'employeur	Valeur nominale	Renoncia- tion à l'utili- sation au	Bilan	Constitution pour	Bilan	Résultat découlant de réserves de cotisations d'employeur dans les frais de personnel	
						31.12.2023	31.12.2023
Caisse de pension de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA	8'664	0	8'664	86	8'578	0	0
Total des réserves de cotisations d'employeur	8'664	0	8'664	86	8'578	0	0

Le produit de l'intérêt des réserves de cotisations d'employeur d'un montant de kCHF 86 est porté au bilan comme produit des placements de capitaux.

Sûretés en faveur de tiers

	31.12.2023	31.12.2022
Débit de la fortune liée LAMal	421'927	376'756

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Autres indications

Responsabilité solidaire

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA fait partie du groupe d'imposition TVA du groupe CONCORDIA et répond solidairement pour les engagements en matière de TVA de ce dernier à l'égard des autorités fiscales.

Données sur la conduite d'une évaluation des risques

Le Conseil d'administration a mis en place un processus de gestion des risques à l'aide duquel il identifie et évalue les risques de manière périodique et systématique. Les risques existentiels identifiés sont résumés dans un portefeuille de risques et évalués selon la probabilité de leur survenance et l'ampleur potentielle de leurs dommages. Chacun de ces risques est assigné à un ou une membre du Comité directeur qui en est désigné-e responsable. Au moins une fois par an, le Conseil d'administration reçoit un rapport du Comité directeur portant sur l'évolution des risques existentiels et les mesures adoptées. De plus, le Conseil d'administration a instauré un système de contrôle interne efficace, afin de garantir la conformité des comptes annuels avec les règles applicables en matière de présentation des comptes et la régularité des rapports d'entreprises.

Transactions avec des personnes et sociétés liées

Aucune transaction d'importance n'a été effectuée avec des personnes liées durant la période de rapport. Les créances et dettes à l'égard des détenteurs et detentrices de participations et des sociétés liées sont décrites plus en détail aux chiffres 2 et 6.

Remboursement par la Confédération des frais de tests dans le cadre du Covid-19 selon l'art. 26 de l'ordonnance 3 Covid-19

Au 31 décembre 2023, CONCORDIA avait facturé à la Confédération, pour l'exercice 2023, un montant de kCHF 8'420 pour les tests de Covid-19. Des créances de kCHF 132 envers la Confédération sont encore dues dans ce contexte au 31 décembre 2023 (cf. chiffre 2).

Affectation du résultat du bilan

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Montants en CHF 1'000

	2023	2022
Report des exercices précédents	0	0
Résultat du bilan de l'exercice annuel	- 98'308	- 1'804
Total du résultat du bilan disponible	- 98'308	- 1'804
Affectation/prélèvement de réserves découlant de lois spéciales selon la LAMal	- 98'866	6'673
Affectation/prélèvement de réserves découlant de lois spéciales selon la LAMal Principauté du Liechtenstein	558	- 8'477
Report sur le nouvel exercice	0	0
Total	- 98'308	- 1'804

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 22 à 39) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la compensation de la perte résultant du bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michel Weidmann
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 22 mars 2024

Bilan

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2023	31.12.2022
Actif			
Placements de capitaux hors assurance-vie liée à des participations			
Immeubles de placement		12'070	12'311
Titres à revenu fixe		748'185	693'354
Actions		102'393	95'646
Participations		338	338
Autres placements de capitaux	1	341'742	287'646
Placements de capitaux hors assurance-vie liée à des participations		1'204'728	1'089'295
Placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations	2	23'237	18'039
Liquidités		60'678	70'222
Part des réassureurs dans les provisions techniques		1'096	1'441
Immobilisations corporelles	3	33'813	35'767
Immobilisations incorporelles	4	2'491	1'783
Créances nées d'opérations d'assurance	5	4'375	4'416
Autres créances	6	26'148	23'222
Comptes actifs de régularisation		8'335	9'172
Total de l'actif		1'364'901	1'253'357
Passif			
Capitaux étrangers			
Provisions techniques	7	549'059	512'306
Provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations		23'731	18'459
Provisions non techniques	8	113'900	66'500
Dettes nées d'opérations d'assurance	9	61'272	63'247
Autres passifs	10	3'017	3'023
Comptes passifs de régularisation		14'662	15'320
Total des capitaux étrangers		765'641	678'855
Fonds propres			
Capital-actions		20'000	20'000
Réserves légales issues du capital		500	500
Réserves légales issues du bénéfice		10'000	10'000
Réserves facultatives issues du bénéfice		544'002	537'271
Bénéfice		24'758	6'731
Total des fonds propres		599'260	574'502
Total du passif		1'364'901	1'253'357

Compte de résultat

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	2023	2022 ¹
Primes brutes		557'834	560'004
Primes brutes cédées aux réassureurs		- 5'754	- 5'587
Primes pour propre compte		552'080	554'417
Variations des reports de primes		2	- 8
Primes acquises pour propre compte		552'082	554'409
Autres produits de l'activité d'assurance		142	2'221
Total des produits de l'activité technique d'assurance		552'224	556'630
Charges des sinistres: montants payés bruts		- 369'058	- 369'075
Charges des sinistres: montants payés, part des réassureurs		3'112	3'278
Variations des provisions techniques	11	- 36'755	- 35'040
Variations des provisions techniques: part des réassureurs		- 346	232
Variations des provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations		- 5'272	- 1'473
Charges des sinistres pour propre compte		- 408'319	- 402'078
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	12	- 106'426	- 106'921
Autres charges techniques pour propre compte		- 3'237	- 2'064
Total des charges de l'activité technique		- 517'982	- 511'063
Résultat technique		34'242	45'567
Produits des placements de capitaux	13	51'601	16'376
Charges financières et frais de gestion des placements	14	- 12'172	- 80'123
Résultat des placements de capitaux		39'429	- 63'747
Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance-vie liée à des participations		869	- 2'546
Autres produits financiers		1'007	74
Autres charges financières ²		- 1'821	- 1'925
Résultat d'exploitation		73'726	- 22'577
Variations des provisions financières ³		- 47'400	30'300
Produit extraordinaire		1	- 255
Bénéfice/perte avant impôt		26'327	7'468
Impôts directs		- 1'569	- 737
Bénéfice/perte		24'758	6'731

¹ Pour 2022, des reclassements ont dû être réalisés conformément aux prescriptions fixées par l'autorité de surveillance.

² Y compris amortissements sur immeubles d'exploitation de kCHF 867 en 2023 et de kCHF 867 en 2022

³ Les variations des provisions financières sont désormais inscrites dans le résultat hors exploitation.

Tableau de flux de trésorerie

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	Chiffre	2023	2022
Résultat		24'758	6'731
Amortissements/révaluations			
– des placements de capitaux		– 22'932	71'809
– des placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations		885	2'525
– des immobilisations corporelles	3	2'368	2'893
– des immobilisations incorporelles	4	651	583
Augmentation/diminution			
– des provisions techniques issues de la réassurance		346	– 232
– des provisions techniques	7	36'753	35'049
– des provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations		5'272	1'473
– des provisions non techniques		47'400	– 30'300
Bénéfice/perte provenant de réalisations			
– des immobilisations corporelles		– 24	268
– des immobilisations incorporelles		0	0
Augmentation/diminution			
– des comptes actifs de régularisation		837	– 2'300
– des créances		– 2'885	– 7'864
– des comptes passifs de régularisation		– 658	6'604
– des dettes		– 1'981	– 4'151
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'exploitation		90'790	83'088
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement			
– variations des placements de capitaux		– 92'503	– 133'535
– variations des placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations		– 6'083	– 3'898
– variations des immobilisations corporelles		– 390	– 2'546
– variations des immobilisations incorporelles		– 1'358	– 1'572
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement		– 100'334	– 141'551
Flux financiers provenant de l'activité de financement			
Paiements de dividendes		0	0
Entrée/sortie de liquidités provenant de l'activité de financement		0	0
Variation des liquidités		– 9'544	– 58'463
Liquidités au début de la période de rapport		70'222	128'685
Variation des liquidités selon le tableau de flux de trésorerie		– 9'544	– 58'463
Liquidités à la fin de la période de rapport		60'678	70'222

Tableau des fonds propres

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	Capital- actions	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Bénéfice/ perte	Fonds propres
État au 31.12.2022	20'000	500	10'000	537'271	6'731	574'502
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	0	0	0	0	0	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	0	0	0	6'731	-6'731	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Résultat annuel de la période de rapport	0	0	0	0	24'758	24'758
État au 31.12.2023	20'000	500	10'000	544'002	24'758	599'260

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

Principes d'évaluation

1. Principes de la présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le code suisse des obligations et les prescriptions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA).

2. Date du bilan

Les comptes annuels sont clôturés au 31 décembre.

3. Principes d'évaluation

L'évaluation s'effectue selon des critères uniformes. Le principe qui s'applique est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes.

3.1 Écarts d'arrondi

Les montants indiqués dans les comptes annuels sont arrondis au millier le plus proche (kCHF). La présentation peut donc comporter de minimes écarts d'arrondi.

3.2 Devises étrangères

Les dépenses et les produits en devise étrangère sont estimés aux cours de la date de transaction ou aux cours moyens. Les postes du bilan énoncés en devise étrangère sont convertis aux cours ci-dessous, en vigueur le jour du bilan:

1 EUR en CHF	0.93
1 USD en CHF	0.84
100 NOK en CHF	8.29
1 CAD en CHF	0.64
100 JPY en CHF	0.60

3.3 Placements de capitaux

Les placements de capitaux incluent les immeubles de rendement, les actions, les obligations, les placements collectifs de capitaux, les placements alternatifs et les participations. Les placements de capitaux sont enregistrés au bilan au maximum à leur valeur d'acquisition ou à une valeur du marché inférieure. Les intérêts courus sont délimités et affectés à la période concernée et saisis dans les comptes actifs de régularisation. Les ajustements de valeur tiennent compte des risques individuels. La comptabilité des titres est tenue d'après le principe de la date d'opération.

3.4 Placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations

Les placements de capitaux pour les produits d'assurance-vie liée à des fonds de placement sont portés au bilan sous ce poste. L'évaluation de ces placements s'effectue selon la valeur liquidative (*net asset value*, NAV).

3.5 Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse, les avoirs postaux et bancaires, les liquidités pour placements ainsi que les fonds en dépôt et à vue d'une durée initiale maximale de 90 jours qui sont gérés pour les besoins des affaires opérationnelles d'assurance. Les liquidités sont estimées aux valeurs nominales en tenant compte des cours actuels des devises étrangères.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

Principes d'évaluation

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les frais d'acquisition en fonction de leur durée d'utilisation. La durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles a été déterminée comme suit:

Biens meubles/véhicules	5 à 8 ans
Matériel et réseaux informatiques	3 à 10 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Terrains	pas d'amortissement

Les indices de maintien de la valeur sont contrôlés chaque année. Au besoin, des amortissements supplémentaires sont entrepris à la charge du résultat de la période.

3.7 Immobilisations incorporelles

Cette catégorie de placements comprend les immobilisations incorporelles acquises telles que les logiciels, les droits d'utilisation et la survaleur (*goodwill*), qui engendrent un profit mesurable sur plusieurs années. L'amortissement s'effectue de manière linéaire à la valeur d'acquisition et généralement sur une période de deux à cinq ans. Les immobilisations incorporelles acquises en propre et les prestations propres ne sont pas portées à l'actif. Les indices de maintien de la valeur sont contrôlés chaque année et des amortissements supplémentaires non planifiés sont au besoin entrepris à la charge du résultat de la période.

3.8 Créances

Ces postes sont estimés aux valeurs nominales. Le ducroire est fixé sur la base de la structure des échéances et de la probabilité historique de défaillance. Pour les risques liés aux créances spécifiquement connus, des ajustements individuels de valeur sont entrepris.

3.9 Provisions techniques

Reports de primes: ce poste comprend les produits de primes qui concernent une période s'étalant après la date du bilan. *Provisions pour sinistres en cours*: ces provisions correspondent à une estimation des paiements de sinistres non escomptés échéant à l'avenir. Les provisions pour sinistres comprennent les provisions pour les sinistres déclarés et celles pour les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que les frais de traitement des sinistres correspondants. L'estimation, effectuée selon des principes actuariels reconnus, est conforme aux prescriptions juridiques de l'autorité de surveillance.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

Principes d'évaluation

Autres provisions techniques: ce poste inclut les provisions pour vieillissement, pour antisélection et pour fluctuation pour les affaires d'assurance-maladie complémentaire selon la LCA. Les provisions pour vieillissement et pour antisélection servent au financement des redistributions et solidarités voulues entre les différentes catégories d'assuré-es. Les provisions techniques pour fluctuation visent à atténuer partiellement ou totalement les fluctuations dans les charges de sinistres ainsi que les risques des provisions pour sinistres et pour vieillissement. Figurent également à ce poste les provisions pour fluctuation dans les assurances-vie. Les calculs reposent sur des modèles actuariels qui ont été approuvés par la FINMA dans le cadre du plan d'exploitation.

Réserves mathématiques: ce poste comprend les réserves mathématiques pour les produits d'assurance-vie non liés à des participations.

Provisions pour parts d'excédents contractuels: CONCORDIA constitue un fonds d'excédents pour l'assurance-vie mixte CONVENIA et répartit les parts de participation aux excédents entre les preneurs et preneuses d'assurance, participation qu'elle rémunère. Ces opérations nécessitent des résultats techniques et financiers favorables.

3.10 Provisions techniques de l'assurance-vie liée à des participations

Ce poste se compose des réserves mathématiques et des provisions pour fluctuation et sinistres dans le cadre de l'assurance-vie liée à des participations.

3.11 Provisions non techniques

Provisions financières: ces provisions doivent permettre de tenir compte des fluctuations de valeur des placements de capitaux. Le Conseil d'administration a fixé la valeur cible des provisions à 17 % des valeurs de marché des placements de capitaux. Cette valeur a été déterminée selon une méthode d'économie financière (principe de la valeur à risque, *value at risk*) et repose sur un niveau de sécurité de 99.0 % et une période d'observation de deux ans. La constitution et le recours à ces provisions s'effectuent en fonction du résultat général et du résultat des placements de capitaux de l'exercice annuel concerné ainsi que du montant des provisions existantes.

Autres provisions: ce poste comprend toutes les autres provisions non techniques pour autant que la sortie de capitaux qui en résulte soit attendue au cours de l'année suivante. Il est évalué le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

3.12 Dettes nées d'opérations d'assurance et autres passifs

Ces postes renferment, outre les primes payées par anticipation qui concernent l'année suivante, les dettes découlant de prestations d'assurance décomptées et de dettes à l'égard des fournisseurs et fournisseuses. L'évaluation se fait aux valeurs nominales.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurance SA

Principes d'évaluation

4. Impôts

Tous les impôts courants sur les bénéfices et sur les capitaux sont calculés sur la base du taux d'impôt effectif et sont inscrits au passif du bilan (dettes fiscales). Les actifs d'impôts différés ne sont pas portés à l'actif.

5. Événements survenus après la date du bilan

Par décision du 22 mars 2024, le Conseil d'administration de CONCORDIA Assurances SA a approuvé les comptes annuels. Ces derniers prennent en considération l'ensemble des événements connus à cette date dont les éléments déclencheurs sont intervenus avant la date du bilan. Aucun événement susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, des finances et des résultats de l'année écoulée n'est par ailleurs survenu.

6. Transactions exceptionnelles

Aucune transaction exceptionnelle n'a été effectuée en 2023.

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

1. Autres placements de capitaux

	31.12.2023	31.12.2022
Placements de capitaux alternatifs	13'311	22'512
Placements collectifs de capitaux	328'431	265'134
Total des autres placements de capitaux	341'742	287'646

2. Placements de capitaux provenant de l'assurance-vie liée à des participations

	31.12.2023	31.12.2022
Fonds de placement mixtes	23'237	18'039

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

3. Immobilisations corporelles

	Immeubles d'exploita- tion	Meubles et équipe- ments	Matériel informa- tique	Autres immobili- sations corporelles	Immobili- sations en acquisition/ immeubles en cons- truction	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2023	64'381	15'641	10'122	382	386	90'912
Restructuration	0	0	0	0	0	0
Entrées	0	366	384	50	434	1'234
Sorties	0	-966	-1'458	-100	-820	-3'344
État au 31.12.2023	64'381	15'041	9'048	332	0	88'802
Amortissements cumulés au 01.01.2023	33'497	15'332	6'052	264	0	55'145
Restructuration	0	0	0	0	0	0
Amortissements selon la planification	867	126	1'309	66	0	2'368
Amortissements sans planification	0	0	0	0	0	0
Sorties	0	-966	-1'458	-100	0	-2'524
État au 31.12.2023	34'364	14'492	5'903	230	0	54'989
Valeur comptable nette au 31.12.2023	30'017	549	3'145	102	0	33'813

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

4. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Autres immo- bilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en acquisition	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2023	21'512	0	1'349	22'861
Restructuration	0	0	0	0
Entrées	434	0	1'358	1'792
Sorties	- 742	0	- 434	- 1'176
État au 31.12.2023	21'204	0	2'274	23'478
Amortissements cumulés au 01.01.2023	21'078	0	0	21'078
Restructuration	0	0	0	0
Amortissements selon la planification	651	0	0	651
Amortissements sans planification	0	0	0	0
Sorties	- 742	0	0	- 742
État au 31.12.2023	20'987	0	0	20'987
Valeur comptable nette au 31.12.2023	217	0	2'274	2'491

5. Créances nées d'opérations d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022
À l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	4'371	3'964
À l'égard des agent·es et intermédiaires	0	452
À l'égard des compagnies d'assurance	4	0
Total des créances nées d'opérations d'assurance	4'375	4'416

6. Autres créances

	31.12.2023	31.12.2022
Autres créances ¹	22'494	22'142
Créances nées des activités de placement	3'650	1'073
Créances fiscales	4	7
Total des autres créances	26'148	23'222

¹ Dont créances envers des sociétés liées de kCHF 17'863 en 2023 et kCHF 16'609 en 2022

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan

Montants en CHF 1'000

7. Provisions techniques

	31.12.2023	31.12.2022
Reports de primes	326	328
Provisions pour sinistres en cours ¹	116'560	119'042
Autres provisions techniques	404'219	366'716
Réserves mathématiques	27'065	25'310
Provisions pour parts d'excédents contractuels	374	227
Provisions pour fonds d'excédents	515	683
Total des provisions techniques	549'059	512'306

¹ Dont part des réassureurs (figure à l'actif du bilan) de kCHF 1'096 en 2023 et kCHF 1'441 en 2022

8. Provisions non techniques

	31.12.2023	31.12.2022
Provisions financières	113'900	66'500
Autres provisions	0	0
Total des provisions non techniques	113'900	66'500

9. Dettes nées d'opérations d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes à l'égard des preneurs et preneuses d'assurance	1'418	1'692
Avances de prime des preneurs et preneuses d'assurance	59'226	61'045
Dettes à l'égard des agent-es et des intermédiaires	628	0
Dettes à l'égard des entreprises d'assurance et de réassurance	0	510
Total des dettes nées d'opérations d'assurance	61'272	63'247

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le bilan et le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

10. Autres passifs

	31.12.2023	31.12.2022
Autres dettes ¹	2'695	2'884
Dettes nées d'activités de placement	0	0
Dettes fiscales	322	139
Total des autres passifs	3'017	3'023

¹ Dettes envers des sociétés liées de kCHF 488 en 2023 et kCHF 430 en 2022

11. Variations des provisions techniques

	2023	2022
Variations des provisions pour sinistres en cours	2'481	3'473
Variations des autres provisions techniques	- 37'503	- 35'079
Variations des réserves mathématiques	- 1'755	- 3'442
Variations des provisions pour parts d'excédents contractuels	- 146	- 209
Variations des provisions pour fonds d'excédents	168	217
Total des variations des provisions techniques	- 36'755	- 35'040

12. Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte

	2023	2022
Charges de personnel	70'166	74'354
Autres charges	34'108	29'958
Amortissements	2'152	2'609
Total des frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	106'426	106'921

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Explications sur le compte de résultat

Montants en CHF 1'000

13. Produits des placements

	Produits		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total des produits des placements	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	3'274	2'891	0	0	0	0	3'274	2'891
Participations	93	56	0	0	0	0	93	56
Titres à revenu fixe	4'986	3'962	26'552	0	2'305	513	33'843	4'475
Actions	3'581	3'058	1'131	2'186	711	642	5'423	5'886
Autres placements de capitaux	3'586	3'025	4'469	0	913	43	8'968	3'068
Total des placements de capitaux	15'520	12'992	32'152	2'186	3'929	1'198	51'601	16'376

14. Charges financières et frais de gestion des placements

	Charges d'administration des placements		Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation		Moins-values réalisées		Total des charges financières et frais de gestion des placements	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	-	-	-241	-241	0	0	-241	-241
Participations	-	-	0	0	0	0	0	0
Titres à revenu fixe	-	-	-2'075	-52'821	-329	-927	-2'404	-53'748
Actions	-	-	-2'224	-2'416	0	0	-2'224	-2'416
Autres placements de capitaux	-	-	-4'680	-18'517	-1'971	-4'648	-6'651	-23'165
Total des placements de capitaux	-652	-553	-9'220	-73'995	-2'300	-5'575	-12'172	-80'123

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Autres indications

Montants en CHF 1'000

Nom, forme juridique, siège

CONCORDIA Assurances SA, selon le droit suisse des sociétés anonymes, avec siège à Lucerne

Nombre de collaborateurs et collaboratrices en moyenne annuelle

	31.12.2023	31.12.2022
Nombre de collaborateurs et collaboratrices (équivalents plein temps)	1'132	1'132

L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices est employé aussi bien auprès de CONCORDIA Assurances SA qu'auprès de CONCORDIA Assurance de maladie et accidents SA.

Valeur résiduelle des dettes découlant de crédits-bails dont l'échéance est supérieure à douze mois

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes découlant de crédits-bails	0	52

Dettes à l'égard des institutions de prévoyance

	31.12.2023	31.12.2022
Caisse de pension de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA	0	0
AXA Fondation de prévoyance professionnelle, Principauté du Liechtenstein	1	147
Total des dettes à l'égard des institutions de prévoyance	1	147

Sûretés en faveur de tiers

Actifs liés pour la garantie

	31.12.2023	31.12.2022
Débit de la fortune liée	638'598	597'477

Annexe aux comptes annuels

CONCORDIA Assurances SA

Autres indications

Montants en CHF 1'000

Responsabilité solidaire

CONCORDIA Assurances SA fait partie du groupe d'imposition TVA du groupe CONCORDIA et répond solidairement pour les engagements en matière de TVA de ce dernier à l'égard des autorités fiscales.

Honoraires versés à l'organe de révision

	31.12.2023	31.12.2022 ¹
Révision	174	126
Prestations de service	8	13
Total des honoraires versés à l'organe de révision	182	139

¹ Ajustement de l'exercice précédent

Il n'existe pas d'autres faits devant être présentés conformément à l'art. 959c du code des obligations.

Produits et charges extraordinaires

Recours et versements de prestations en lien avec l'assurance collective d'indemnités journalières, qui a été cédée à Visana au 1^{er} janvier 2019

Données sur la conduite d'une évaluation des risques

Le Conseil d'administration a mis en place un processus de gestion des risques à l'aide duquel il identifie et évalue les risques de manière périodique et systématique. Les risques existentiels identifiés sont résumés dans un portefeuille de risques et évalués selon la probabilité de leur survenance et l'ampleur potentielle de leurs dommages. Chacun de ces risques est assigné à un ou une membre du Comité directeur qui en est désigné-e responsable. Au moins une fois par an, le Conseil d'administration reçoit un rapport du Comité directeur portant sur l'évolution des risques existentiels et les mesures adoptées. De plus, le Conseil d'administration a instauré un système de contrôle interne efficace, afin de garantir la conformité des comptes annuels avec les règles applicables en matière de présentation des comptes et la régularité des rapports d'entreprises.

Transactions avec des personnes et sociétés liées

Aucune transaction d'importance n'a été effectuée avec des personnes liées durant la période de rapport. Les créances et dettes à l'égard des détenteurs et détentrices de participations et des sociétés liées sont décrites plus en détail aux chiffres 6 et 10.

Affectation du résultat du bilan

CONCORDIA Assurances SA

Montants en CHF 1'000

	2023	2022
Report des exercices précédents	0	0
Résultat du bilan de l'exercice annuel	24'758	6'731
Total du résultat du bilan disponible	24'758	6'731
Versement d'un dividende	0	0
Attribution/prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	24'758	6'731
Attribution/prélèvement de réserves légales issues du bénéfice	0	0
Report sur le nouvel exercice	0	0
Total	24'758	6'731

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de CONCORDIA Assurances SA

Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CONCORDIA Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 44 à 59) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michel Weidmann
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 22 mars 2024

Éditrice:
CONCORDIA
Bundesplatz 15
6002 Lucerne

Téléphone +41 41 228 01 11
info@concordia.ch
www.concordia.ch

Photos: Neustadt Agentur AG

Le présent rapport de gestion est
publié en français et en allemand.

CONCORDIA
votre santé, notre priorité